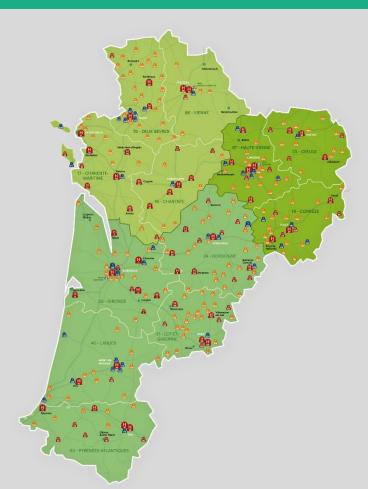




FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE NOUVELLE-AQUITAIN

MÉTIERS, BESOINS EN COMPÉTENCES ET FORMATIONS DANS LA FPH SPECIAL HANDICAP ET PROTECTION DE L'ENFANCE







OBJECTIFS ET MODALITES DU WEBINAIRE

Vous restituer les éléments saillants de la cartographie régionale des métiers pour vos secteurs d'activité POUR REAGIR, POSER DES QUESTIONS OU EN CAS DE DIFFICULTE TECHNIQUE...

Utiliser le fil « Chat » à droite de votre écran

Partager avec vous une analyse des besoins en compétences et formations dans vos secteurs

Chat Sondages Participants

Vous présenter l'offre de formation et de financement de l'ANFH Nouvelle Aquitaine

Nous vous répondrons au fur-et-à-mesure et en fin de webinaire, sur un temps dédié.





LA PLUS FORTE PARTICIPATION ET LE MEILLEUR TAUX DE COUVERTURE DES AGENTS DU 2^{EME} CYCLE DE CARTOGRAPHIES REGIONALES JUSQU'À PRESENT

PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENTS

70 % DES ENTITÉS JURIDIQUES ONT DÉPOSÉ LEURS DONNÉES MÉTIERS

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas (croisés) sur les variables « type d'établissement » et « taille de l'établissement »

Variabilité régionale : min 35% / max : 70%

COUVERTURE « AGENTS »

202 ENTITÉS JURIDIQUES

96 262

AGENTS COUVERTS PAR LA CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS

SOIT

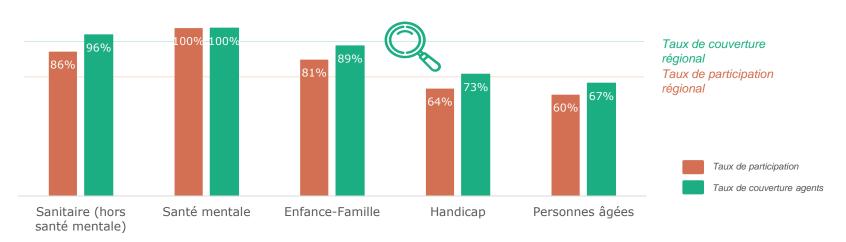
92 %

des agents de la FPH en région

Variabilité régionale : min 65% / max : 92%

NB: la variabilité régionale est donnée à titre indicatif pour permettre de situer la Nouvelle Aquitaine par rapport aux indicateurs min / max des régions ayant réalisé, à ce jour, leur cartographie dans le cadre du 2ème cycle de l'ANFH. Il s'agit de Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Centre et Auvergne-Rhône-Alpes.

PARTICIPATION ET TAUX DE COUVERTURE « AGENTS » PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ





LA CARTOGRAPHIE REGIONALES DES METIERS DE LA FPH EN NOUVELLE-AQUITAINE :

PANORAMA GLOBAL
ET
ZOOM SUR LES SECTEURS HANDICAP
ET PROTECTION DE L'ENFANCE







LA FPH: PRES DE 6% DE L'EMPLOI SALARIE RÉGIONAL

112 071 PROFESSIONNELS**

répartis sur

290 ENTITÉS

JURIDIQUES

104 191

AGENTS ADMINISTRATIFS, ÉDUCATIFS, SOIGNANTS, TECHNIQUES, ET SAGES-FEMMES*



7 880

MÉDECINS**, PHARMACIENS ET ODONTOLOGISTES



- ▶ En 2019, ce sont 112 071 PROFESSIONNELS qui exercent leur activité au sein de la FPH dont 93% de personnels non médicaux (administratifs, socio-éducatifs, soignants, logistiques, techniques et sages-femmes).
- ▶ Ces 112 071 professionnels représentent PRÈS DE 6% DE L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL en Nouvelle Aquitaine, un POIDS PLUS ELEVE que la moyenne en France métropolitaine (5%).
- Ce poids de la FPH dans l'emploi régional est lié à UN SECTEUR SANTÉ-ACTION SOCIALE IMPORTANT (16,7% de l'emploi salarié contre 13,9% en France métropolitain), la part de la FPH dans l'emploi sectoriel (36%) étant, quant à elle, en ligne avec la moyenne métropolitaine (37%).

POIDS DU SECTEUR SANTÉ-ACTION SOCIALE ET DE LA FPH EN RÉGION

Emploi salarié en région (+/- 1 860 000)



Secteur Santé-Action sociale 311 064 salariés soit 16,7% de l'emploi salarié (13,9% France métropolitaine)



112 071 professionnels soit 36% de l'emploi dans le secteur santé Action-Sociale, et environ 6,0% de l'emploi salarié de la région

- 1, Source: INSEE, CLAP 2015
- 2, Le secteur Santé-Action-sociale regroupe les « activité pour la santé humaine » ainsi que «Hébergement médico-social et social » et « Action sociale sans hébergement » (INSEE)
- 3, Cartographie régionale des métiers NOUVELLE-AQUITAINE 2019

^{*} Les sages-femmes étant encore gérées par la Direction des Ressources Humaines dans la plupart des établissements, le parti-pris a été retenu de comptabiliser ces personnels avec le personnel non médical

^{**} Hors internes et libéraux (SOURCE : Enquête SAE 2018)

^{***} Le volume des agents administratifs, éducatifs, soignant, techniques et sages-femmes ont été extrapolés à partir des données ANFH 2019



41 ETABLISSEMENTS AUTONOMES COUVRANT 4 376 PROFESSIONNELS RELEVANT DU SECTEUR HANDICAP OU PROTECTION DE L'ENFANCE

SANITAIRE (hors santé mentale) : **76 établissements**



85 569 professionnels* soit 76,4% (moyenne nationale 80,6%)

SANTÉ MENTALE : CHS : 9 établissements

10 123 professionnels, soit 9% (moyenne nationale 8,1%)

PERSONNES ÂGÉES: EHPAD autonomes: 164 établissements



12 003 professionnels, soit **10,7%** (moyenne nationale 7,8%)

HANDICAP: 25 établissements



2 362 professionnels soit 2,1%

ENFANCE-FAMILLE: 16 établissements



2 014 professionnels soit 1,8%

HANDICAP-ENFANCE-FAMILLE: 41 établissements

4 376 professionnels, soit 3,9% (moyenne nationale 3,5%)

(*) Selon l'activité principale de l'employeur. Ainsi, tous les agents travaillant dans un CH sont comptabilisés dans la catégorie « SANITAIRE » même s'ils travaillent dans un EHPAD ou un service de santé mentale intégré au CH.

Nota : les PM ne sont pas comptabilisés pour le médico-social / sociale





QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE VOS SECTEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

HANDICAP-ENFANCE-FAMILLE: 41 établissements

4 376 professionnels, soit 3,9% (moyenne nationale 3,5%)

HANDICAP: 25 établissements



2 362 professionnels soit 2,1%

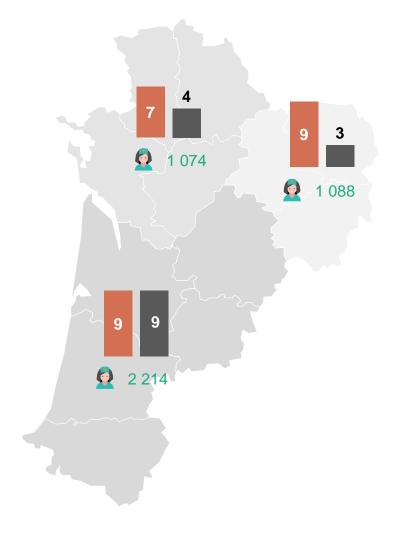
Regroupe les établissements: CDTP ISLE, CMPP MONT DE MARSAN,
CTRE AILHAUD-CASTELET BOULAZAC, CTRE DEP ACCUEIL ST MARTIN DE
RE, EMESD ISLES, EPA DE BOULOU LES ROSES - LIGNEYRAC, EPCNPH
NIORT, EPD CORREZE SERVIERES LE CHATEAU, EPD FDV COULONMAULEON, EPDA LE GLANDIER BEYSSAC, EPDAAH AMBAZAC, EPSMD
COUTRAS, ETBT PUBLIC DPTAL CLAIRVIVRE, FONDATION DE SELVES
SARLAT, FOYER ACCUEIL NEUVIC ENTIER, FOYER DPTAL ST TROJAN,
FOYER MONCLAR D'AGENAIS, IME AZAY-LE-BRULE, IME MIMIZAN, IME
MONT-DE-MARSAN, IME SAINT-JUNIEN, INSTITUT SUZANNE LÉGER, ITEP
NIORT, MAS NIORT, MAS ST PAUL LES DAX

ENFANCE-FAMILLE: 16 établissements



2 014 professionnels soit 1,8%

Regroupe les établissements : CCAS BORDEAUX, CDE LECL. CHAUVIN
ANGOULEME, CDEF ANGLET, CDEF EYSINES, CDEF GUERET, CDEF
LIMOGES, CDEF TULLE, CTRE MAT. MONT-DE-MARSAN, FDE MONT-DEMARSAN, FDE PERIGUEUX, FDE PONT DU CASSE, FDE SAINTES /
PUILBOREAU, IDEF POITIERS, MDEF NIORT, MECS CASTILLON TARNOS,
MECS LIBOURNE







PROFIL DES AGENTS DE LA FPH EXERÇANT DANS LE SECTEUR 'PROTECTION DE L'ENFANCE'



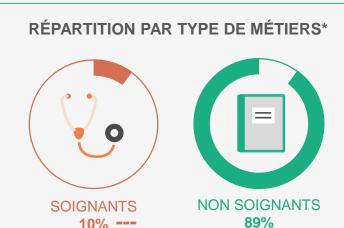
2 014

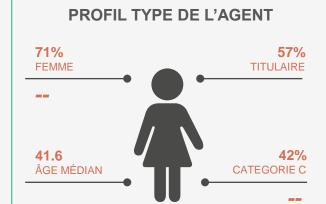
AGENTS DE LA FPH RÉPARTIS SUR

8 FAMILLES DE MÉTIERS

ET

66 MÉTIERS



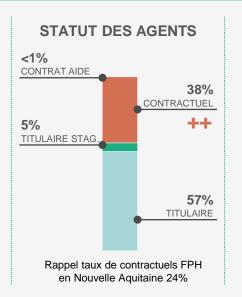


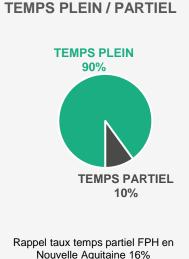
Rappel répartition FPH NOUVELLE-AQUITAINE Soignants 60% / Non soignants : 40%

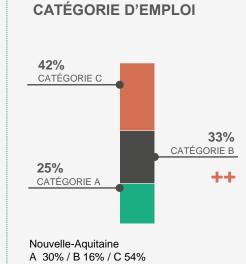
NADADU ITÉ OFI ON DIFFÉRENTO ODITÈREO COMO PROFESSIONNELO

VARIABILITÉ SELON DIFFÉRENTS CRITÈRES SOCIO-PROFESSIONNELS

71% 29% Rappel répartition FPH NOUVELLE-AQUITAINE Femme 81% / Homme 19%











PROFIL DES AGENTS DE LA FPH EXERÇANT DANS LE SECTEUR DU HANDICAP



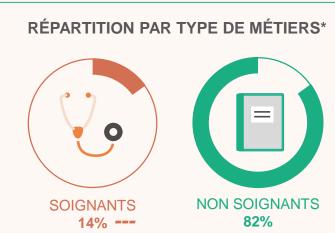
2 362

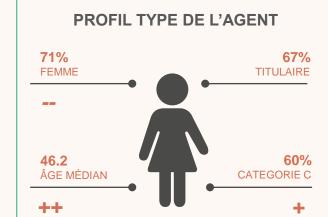
AGENTS DE LA FPH RÉPARTIS SUR

9 FAMILLES **DE MÉTIERS**

ET

82 MÉTIERS





Rappel répartition FPH NOUVELLE-AQUITAINE Soignants 60% / Non soignants: 40%

VARIABILITÉ SELON DIFFÉRENTS CRITÈRES SOCIO-PROFESSIONNELS

SEXE DES AGENTS



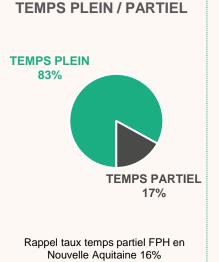


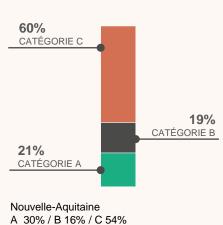
71%

29%

Rappel répartition FPH **NOUVELLE-AQUITAINE** Femme 81% / Homme 19%

STATUT DES AGENTS 1% **CONTRAT AIDE** 28% CONTRACTUEL 4% TITULAIRE STAG. 67% **TITULAIRE** Rappel taux de contractuels FPH en Nouvelle Aquitaine 24%





CATÉGORIE D'EMPLOI





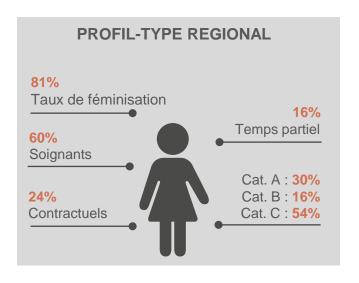
DES PROFILS PAR METIER QUI INDUISENT DES CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES A CHAQUE TYPE D'ACTIVITE

HANDICAP

Taux de féminisation	70,7%	
Soignant	14,1%	
Contractuels	27,8%	+
Temps partiel	17,0%	
Catégorie A	21,1%	-
Catégorie B	19,4%	+
Catégorie C	59,5%	+

ENFANCE-FAMILLE

Taux de féminisation	71,0%	
Soignant	10,4%	
Contractuels	37,7%	++
Temps partiel	9,7%	-
Catégorie A	24,7%	-
Catégorie B	33,4%	++
Catégorie C	41,9%	







DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE, PRES D'UN QUART DES PROFESSIONNELS EST EDUCATEUR SPECIALISE



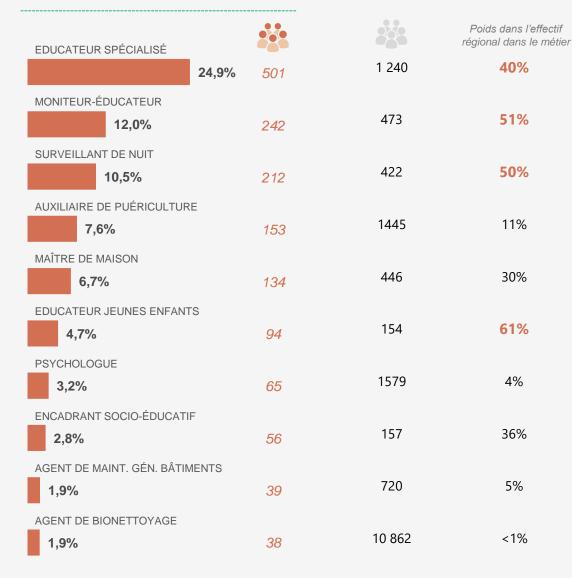
Le profil des établissements intervenant dans la Protection de l'Enfance se distingue par la présence de 6 MÉTIERS SOCIO-ÉDUCATIFS dans le top 10.

Au sein de la Protection de l'Enfance, les ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS, 1^{ER} MÉTIER, correspondent à ¼ de l'effectif, suivis des moniteurs-éducateurs* et surveillants de nuit, puis de métiers liés à la prise en charge de nourrissons ou jeunes enfants.

Il pourra être intéressant d'évaluer dans quelle mesure ces profils reflètent déjà, ou non, la MUTATION DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS vers une fonction de « coordinateur socioéducatif », leurs missions opérationnelles étant réallouées aux moniteurséducateurs, avec un glissement de tâches pouvant également concerner les AMP.

(*) Du fait de l'absence des moniteurs d'atelier dans le répertoire des métiers de la FPH, ceux-ci apparaissent dans les effectifs des moniteurs-éducateurs.

PROTECTION DE L'ENFANCE





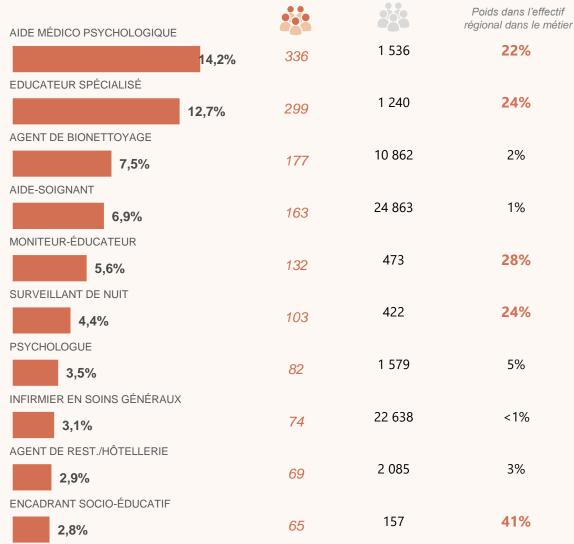
DANS LE CHAMP DU HANDICAP, LES AMP CONSTITUENT LE 1^{ER} METIER, JUSTE DEVANT LES EDUCATEURS SPECIALISES



Le profil des établissements intervenant dans le secteur du handicap se distingue par la présence de 6 MÉTIERS SOCIO-ÉDUCATIFS DANS LE TOP 10.

Le secteur du handicap a recours, à PROPORTION PRESQUE ÉGALE, AUX AMP ET ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS, tandis que les moniteurs-éducateurs* ne représentent que le 5ème métier. La dimension MÉDICO-SOCIALE apparaît, avec la présence des AS ET IDE, RESPECTIVEMENT EN 4ÈME ET 8ÈME MÉTIER.





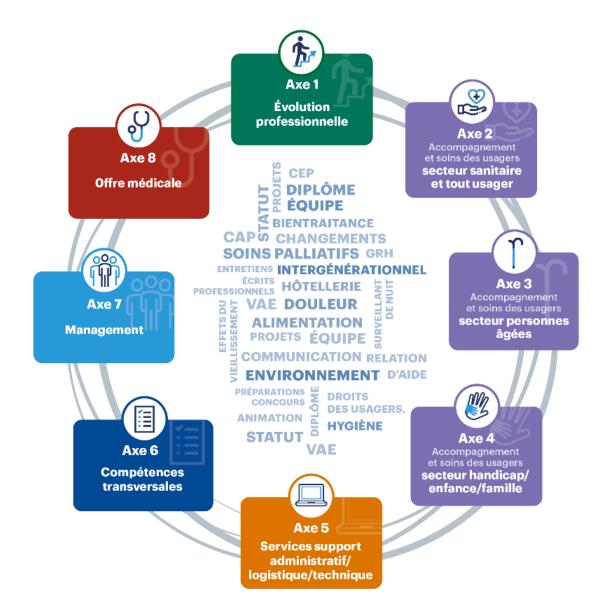
(*) Du fait de l'absence des moniteurs d'atelier dans le répertoire des métiers de la FPH, ceux-ci apparaissent dans les effectifs des moniteurs-éducateurs.





Offre de formation Anfh Aquitaine









PRES D'1 AGENT SUR 2 EN SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE, ET PRÈS DE 6 SUR 10 DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

58%

38%

L'ÂGE MÉDIAN des agents de la FPH en Nouvelle-Aquitaine s'établit à **42,5 ANS***, soit 1 an de plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple (variabilité régionale* : min : 41,5 ans / max : 42,5).

46% de ces agents se situent EN 2^{NDE} PARTIE DE CARRIÈRE, à savoir qu'ils sont âgés de 45 ans ou plus (variabilité régionale*: min: 42,5% / max: 46%). C'est davantage le cas pour les hommes (50%) en proportion plus nombreux à exercer des métiers techniques ou logistiques où l'âge médian dépasse les 46 ans.

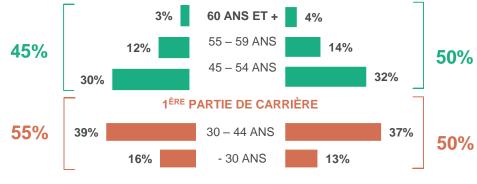
RÉPARTITION SELON LE SEXE ET L'ÂGE AU PLAN REGIONAL

ÂGE MÉDIAN **42.1 ANS**

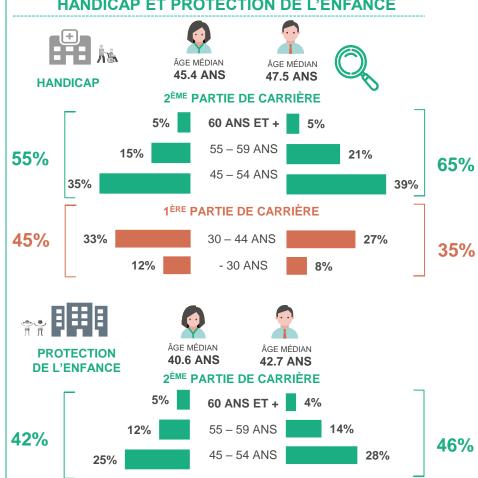


ÂGE MÉDIAN 44.0 ANS

2^{ÈME} PARTIE DE CARRIÈRE



REPARTITION SELON LE SEXE ET L'AGE : HANDICAP ET PROTECTION DE L'ENFANCE



1^{ÈRE} PARTIE DE CARRIÈRE

30 - 44 ANS

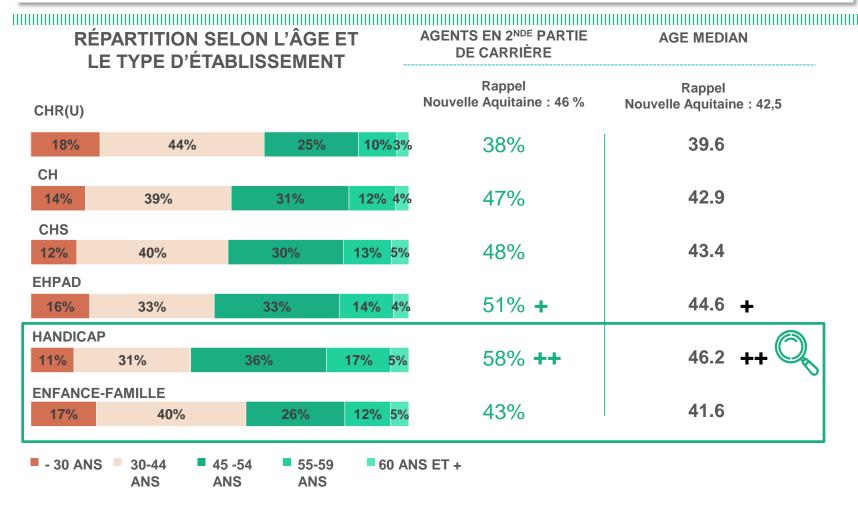
- 30 ANS

43%



MOINS DE 4 AGENTS SUR 10 EN 2^{NDE} PARTIE DE CARRIERE DANS LES CHR(U), PRÈS DE 6 SUR 10 DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

Les pyramides des âges présentent des différences importantes selon le type d'établissement. Ainsi, le taux d'agents en 2^{nde} partie de carrière est de 38% DANS LES CHR(U) VS 58% DANS LE HANDICAP et L'ÂGE MÉDIAN DIFFÈRE DE PRÈS DE 7 ANS entre ces deux types d'établissement. A l'origine de ces différences, les métiers les plus représentés dans chaque type d'établissement (ex : l'âge médian des IDE est de 38,1 ans, contre 42,8 ans pour les AS et 43,9 ans pour les AMP), mais peuvent jouer aussi l'attractivité des établissements et leur capacité de fidélisation des agents.







10 METIERS AYANT PLUS D'1/3 DES AGENTS EN FIN DE CARRIERE* DANS LE HANDICAP, 3 METIERS SEULEMENT DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE

TOP 10 DES METIERS A PLUS FORT TAUX DE FIN DE CARRIERE³



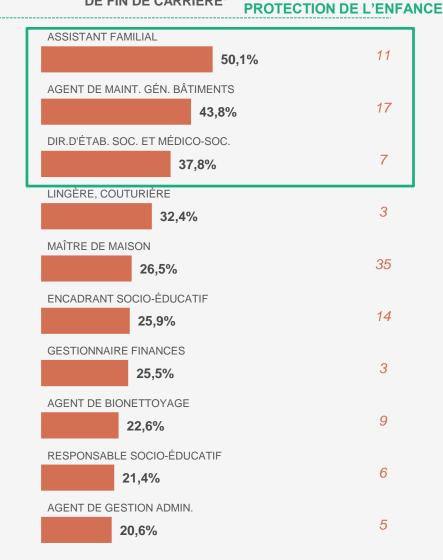
ORTHOPHONISTE					
65,3%	9				
SECRÉTAIRE MÉDICAL					
60,7%	9				
LINGÈRE, COUTURIÈRE					
53,9%	6				
AGENT DE LOGISTIQUE					
49,2%	19				
FORMATEUR DES PROF. DE SANTÉ					
46,4%	14				
DIR.D'ÉTAB. SOC. ET MÉDICO-SOC.					
44,0%	9				
RESPONSABLE SOCIO-ÉDUCATIF					
39,6%	13				
AGENT DE MAINT. GÉN. BÂTIMENTS					
36,3%					
AGENT DE BLANCHISSERIE					
36,2%					
GESTIONNAIRE FINANCES					
36,1%	4				

TOP 10 DES METIERS A PLUS FORT TAUX

DE FIN DE CARRIERE*

PROTEC







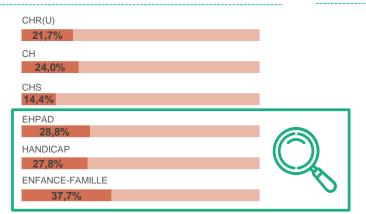


UNE POPULATION CONTRACTUELLE PLUS JEUNE ET PLUS PRESENTE DANS LE CHAMP SOCIAL/MEDICO-SOCIAL QUE DANS LE SANITAIRE

POIDS DANS LES EFFECTIFS PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT

AGE DES AGENTS

24%
SONT
CONTRACTUELS
EN NOUVELLEAQUITAINE



AGE MEDIAN
32,5

Rappel FPH NOUVELLE-AQUITAINE 42.5

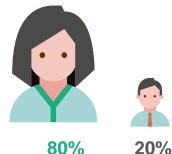
75 % en 1ère partie de carrière

(40 % de moins de 30 ans)
Rappel FPH NOUVELLE-AQUITAINE

54 % en 1^{ère} partie de carrière (15 % de moins de 30 ans)

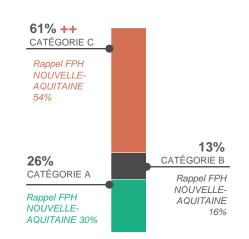
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

SEXE DES AGENTS

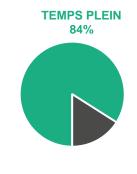


Rappel répartition FPH NOUVELLE-AQUITAINE Femme **81%** / Homme **19%**

CATÉGORIE D'EMPLOI



TEMPS PLEIN / PARTIEL



TEMPS PARTIEL 16%

Rappel taux temps partiel FPH NOUVELLE-AQUITAINE 16%



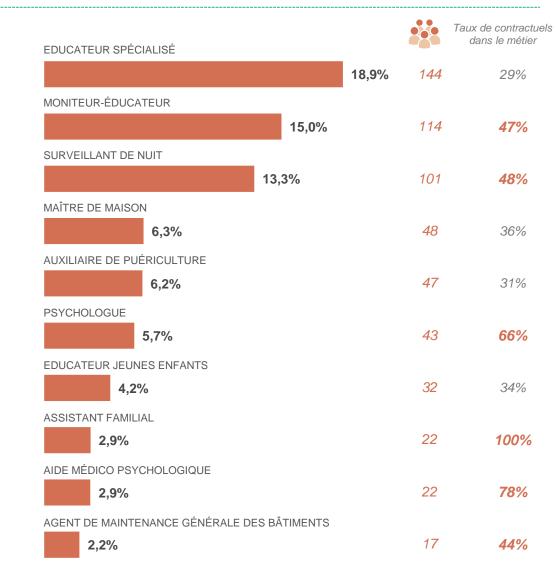
EN PROTECTION DE L'ENFANCE, 40% DE CONTRACTUELS DANS LES METIERS SOCIO-EDUCATIFS OU QHSE, PLUS DE 50% DANS LA GESTION DE L'INFORMATION PROTECTION DE



TAUX DE CONTRACTUELS PAR FAMILLE DE METIERS

- SOINS 34% (71 sur 209)
- **QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)** 40%++ (18 sur 44)
- **ACHAT ET LOGISTIQUE** 33% (64 sur 190)
- SOCIAL, ÉDUCATIF, **PSYCHOLOGIE ET CULTUREL** 40%++ (535 sur 1 331)
- **MANAGEMENT** 22% (29 sur 130)
- **GESTION DE L'INFORMATION** 54%++ (15 sur 27)
- INGÉNIERIE ET MAINTENANCE **TECHNIQUE** 34% (23 sur 67)

TOP 10 DES METIERS SELON L'EFFECTIF DES CONTRACTUELS







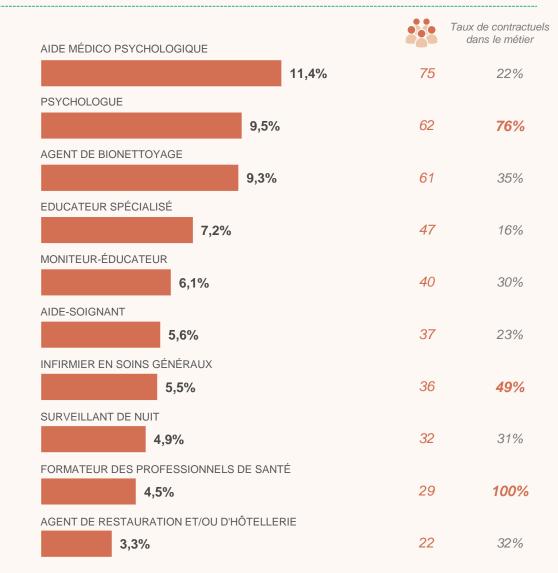
DANS LE CHAMP DU HANDICAP, PLUS D'1/3 DE CONTRACTUELS DANS LES METIERS DES SOINS ET DE LA FAMILLE 'QHSE'



TAUX DE CONTRACTUELS PAR FAMILLE DE METIERS

- SOINS 39%++ (129 sur 332)
- QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) 32%+ (61 sur 190)
- ACHAT ET LOGISTIQUE 21% (60 sur 288)
- 4 SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL 27% (317 sur 1 166)
- 5 MANAGEMENT 22% (38 sur 175)
- 6 GESTION DE L'INFORMATION 15% (4 sur 27)
- INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE 19% (16 sur 84)

TOP 10 DES METIERS SELON L'EFFECTIF DES CONTRACTUELS







EN MOYENNE, 1 ENCADRANT POUR 23 AGENTS DANS LA FPH, 1 POUR 13 A 15 DANS LE HANDICAP ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

TAUX D'ENCADREMENT SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

1 ENCADRANT POUR 23 AGENTS

EN MOYENNE

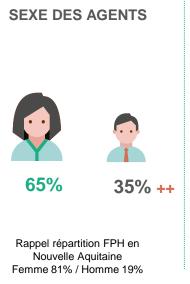


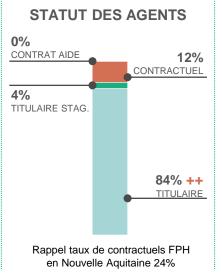
4 571 AGENTS EN SITUATION D'ENCADREMENT

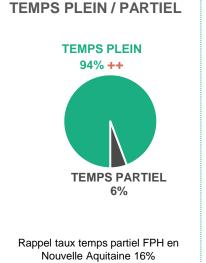


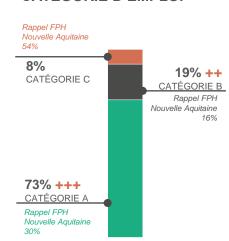
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE ÂGE MÉDIAN: 48.9 ans ++ / Rappel FPH Nouvelle Aquitaine: 42.5 ans 2^{ÈME} PARTIE DE CARRIÈRE 60 ANS ET + 10% ÂGE MÉDIAN ÂGE MÉDIAN 48.6 ANS 49.7 ANS 21% 55 - 59 ANS 23% 39% 45 - 54 ANS 40% 1^{ÈRE} PARTIE DE CARRIÈRE 30 - 44 ANS 30% 26% 2% - 30 ANS 1%

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES









CATÉGORIE D'EMPLOI





7 AGENTS EN SITUATION D'ENCADREMENT SUR 10 SONT DES ENCADRANTS DE PROXIMITE : SOIGNANTS, SOCIO-EDUCATIFS, RESTAURATION...

FAMILLES DE MÉTIERS

EN NOUVELLE-AQUITAINE PLUS DE

4 571 AGENTS

EXERCENT UN MÉTIER DE L'ENCADREMENT

- 1 DIRECTEURS 13% / 573 agents
- 2 RESPONSABLES 16% / 738 agents
- 3 ENCADRANTS 71% / 3 260 agents

TOP 10 DES METIERS

ENCAD. UNITÉ SOINS/ACT. PARAMÉD.		4 571*	Handicap	Enfance- Famille
	41,3%	1 889	6	6
CADRE SOIGNANT DE PÔLE				
6,6%		301	3	0
CADRE ADMINISTRATIF DE PÔLE				
3,8%		173	11	2
ENCAD. PROD. CULINAIRE/ALIM.				
3,7%		170	7	2
DIR.D'ÉTAB. SOC. ET MÉDICO-SOC.				
3,4%		157	21	18
3,4%		157	65	56
RESPONSABLE RH				
3,0%		137	4	5
RESP. BUDGÉTAIRE ET FINANCIER				
2,5%		114	4	3
DIR. D'ÉTAB. DE SANTÉ				
2,3%		106	0	0
ENCADRANT LOGISTIQUE				
1,8%		83	3	1

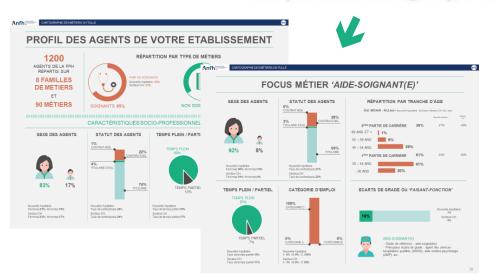


Vous avez participé à la cartographie régionale des métiers ?

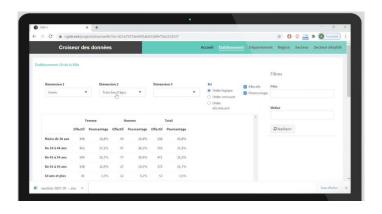


Vous avez accès à la cartographie des métiers de votre établissement et à des comparaisons régionales et sectorielles, via la plateforme :

https://cartographie-metiers.anfh.fr







Rapport spécifique à votre établissement

Croiseur de données





Mieux connaître la démographie des professionnels et anticiper les besoins de renouvellement



Comment se situe mon établissement en termes d'âge des agents ?

Des données pour piloter

218 AGENTS

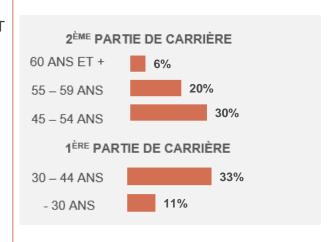
EXERCENT DANS VOTRE ETABLISSEMENT

LEUR AGE MEDIAN EST DE 46,5 ANS

IL EST **SUPERIEUR** A LA MOYENNE SECTORIELLE :



PYRAMIDE DES AGES



Plus d'1/4 des agents (26%)
ONT 55 ANS ET PLUS

C'EST

PLUS ELEVE

QUE LA MOYENNE REGIONALE DANS VOTRE SECTEUR :







Vous n'avez pas encore demandé l'accès au croiseur ? Vous souhaitez bénéficier d'une actualisation de vos données ? Envoyez un mail à :

metiers-competences@bva-group.com

Pour le croiseur de données, une prise en main simple et facile grâce à un tutoriel :





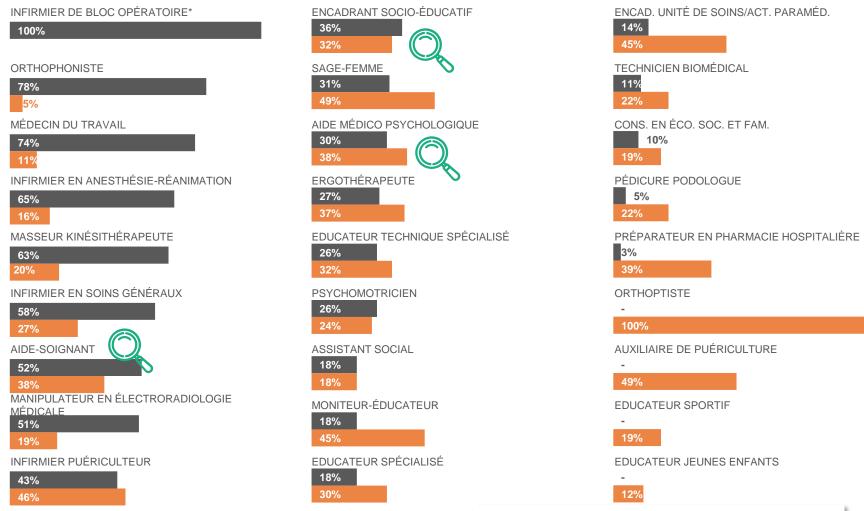


LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT ET METIERS EN TENSION DANS LA FPH EN NOUVELLE-AQUITAINE



DES TENSIONS FREQUENTES SUR UNE VINGTAINE DE METIERS SOIGNANTS OU SOCIO-EDUCATIFS...

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT RECONTRÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS PAR MÉTIER SOUVENT



^{*} Note de lecture : 100% des établissements concernés (qui ont des effectifs en poste et/ou un besoin sur ce métier) déclarent rencontrer souvent des difficultés à recruter un (ou des) infirmier(s) de bloc opératoire

Sont également cités : cuisinier, agent de maintenance générale des bâtiments et agent de bionettoyage



... AVEC UN TAUX DE POSTES VACANTS POUVANT ALLER JUSQU'À 15% VOIRE 25% DES EFFECTIFS EN POSTE

NOMBRE DE POSTES NON POURVUS ET POIDS DANS LES EFFECTIFS EN POSTE PAR MÉTIER

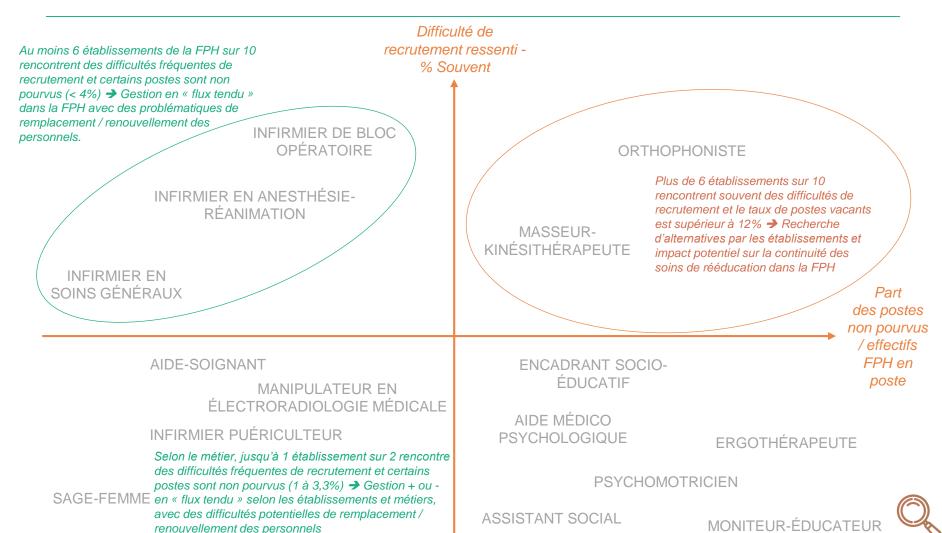
MONITEUR-ÉDUCATEUR	+/-120	24,4%
ERGOTHÉRAPEUTE	+/-70	19,9%
PSYCHOMOTRICIEN	+/-70	18,9%
ENCADRANT SOCIO-ÉDUCATIF	+/-30	15,3%
ORTHOPHONISTE	+/-30	15,0%
ASSISTANT SOCIAL	+/-100	13,2%
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE	+/-80	12,6%
AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE	+/-190	12,5%
EDUCATEUR SPÉCIALISÉ	+/-110	8,4%
INFIRMIER EN ANESTHÉSIE-RÉANIMATION	+/-30	3,9%
INFIRMIER PUÉRICULTEUR	+/-10	3,3%
AIDE-SOIGNANT	+/-810	3,2%
INFIRMIER DE BLOC OPPRATOIRE	+/-35	3,1%
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE	+/-50	2,8%
MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE	+/-45	2,5%
EDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	+/-5	2,5%
ENCADRANT D'UNITÉ DE SOINS ET D'ACTIVITÉS PARAMÉDICALES	+/-50	2,3%
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	+/-530	1,3%
SAGE-FEMME	+/-15	1,0%

EDUCATEUR TECHNIQUE

SPÉCIALISÉ



UN IMPACT VARIABLE POUR LES ETABLISSEMENTS EN TERMES DE RH ET/OU DE CONTINUITE DES SOINS



Selon le métier, jusqu'à 1 établissement sur 3
employant ces métiers rencontre des difficultés
fréquentes de recrutement et le taux de postes
vacants peut s'élever à 15~20 % → Recherche
d'alternatives, impact potentiel sur la continuité de
la prise en charge (Handicap, Enfance)
28



SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE, DES RAISONS A L'ORIGINE DES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT D'IMPORTANCE VARIABLE

	Total	SANITAIRE	PERSONNES AGEES	HANDICAP- ENFANCE	
Au manque de candidats avec la qualification ou le diplôme recherché	89%	88%	94%	74%	
A la rémunération proposée	63%	73%	51%	70%	
A la situation géographique de votre établissement (coût de la vie, ruralité)	53%	60%	50%	40%	
Au type d'activité ou de service concerné (ex : EHPAD, psychiatrie, handicap)	52%	43%	60%	60%	
A la quotité de temps de travail proposée (temps partiel)	19%	12%	24%	25%	
Au poste de travail proposé (travail de nuit, répartition sur plusieurs services)	17%	17%	14%	28%	
Autres*	10%	10%	12%	13%	

^(*) Principales autres raisons indiquées : manque d'attractivité de la FPH, manque d'attractivité des EHPAD, charge de travail / sentiment de bâcler son travail en EHPAD, préférence des candidats pour l'hôpital, meilleure rémunération dans le libéral, relations entre collègues.



LES SOLUTIONS INTERNES AUXQUELLES LES ETABLISSEMENTS ONT RECOURS

	Total	Infirmier en soins généraux	Aide- soignant	Aide médico psycholo- gique	Masseur Kinésithéra peute	Ergothéra- peute	Orthopho- niste
La réorganisation du travail	67%	78%	62%	55%	77%	68%	75%
Le rappel d'agents en repos	66%	84%	85%	75%	65%	57%	48%
Les heures supplémentaires	58%	80%	56%	43%	68%	41%	59%
Le recours à des « faisant- fonction » ou métier(s) approchant(s)	51%	52%	75%	65%	52%	56%	45%
La promotion professionnelle du personnel	43%	52%	52%	50%	62%	50%	47%
Une « stagiairisation » ou un CDI plus rapide	38%	48%	35%	23%	60%	26%	50%
Autres*	12%	10%	9%	2%	17%	19%	31%

^(*) Principales autres solutions indiquées (internes ou externes): remplacement d'IDE par le cadre (au détriment de sa fonction de management), accompagnement vers la VAE, organisation d'un forum de recrutement pour les métiers de la santé, gestion d'un vivier de candidats, utilisation de la prime Grand âge pour chercher des ASH, mutation de personnels de la fonction publique...



LES SOLUTIONS EXTERNES AUXQUELLES LES ETABLISSEMENTS ONT RECOURS

	Total	Infirmier en soins généraux	Aide- soignant	Aide médico psycholo- gique	Masseur Kinésithéra peute	Ergothé- rapeute	Orthopho- niste
Le recours à l'intérim	49%	74%	45%	23%	63%	33%	64%
Le recrutement sur un(des) métier(s) approchant(s)	26%	23%	36%	29%	32%	35%	34%
Le recours à des vacataires ou à des libéraux	24%	26%	6%	3%	46%	9%	61%
La mutualisation de personnels avec un ou plusieurs autres établissements (mise à disposition	20%	22%	12%	8%	18%	18%	30%
Le recours à un cabinet de recrutement	9%	10%	5%	1%	19%	7%	10%
Le recours à l'apprentissage	8%	9%	5%	-	16%	8%	20%
Le recours à du personnel avec un diplôme étranger (Union Européenne ou hors UE)	7%	5%	2%	-	22%	4%	20%
Autres	12%	13%	3%	-	21%	28%	19%

^(*) Principales autres solutions indiquées (interne ou externe): recrutement d'une secrétaire médicale pour alléger la charge administrative des IDE, remplacement d'IDE par le cadre (au détriment de sa fonction de management), accompagnement vers la VAE, organisation d'un forum de recrutement pour les métiers de la santé, gestion d'un vivier de candidats, utilisation de la prime Grand âge pour chercher des ASH, mutation de personnels de la fonction publique...

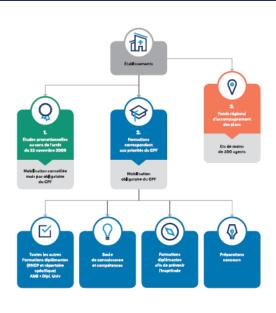




Offre de financements Anfhaquitaine sur fonds mutualisés régionaux

Examen des dossiers 2 fois par an (juillet et décembre)

1. ETUDES PROMOTIONNELLES



Priorités régionales définies

au vu des enseignements de la cartographie régionale et des enquêtes associées Faisant-fonction, pyramide des âges, difficultés de recrutement, postes vacants

- 1. Les priorités des établissements
- 2. Les priorités de l'ANFH selon les secteurs :
 - Secteur personnes âgées : DEAS et DEAES
 - Secteur handicap/enfance/famille : DEES et DEETS
 - Secteur sanitaire : DE IBODE et DE IDE
 - Tous secteurs : métiers de la rééducation





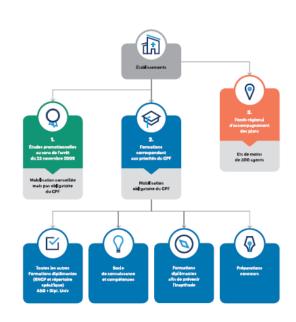
Offre de financements Anfhaquitaine sur fonds mutualisés régionaux

2. FORMATION REPONDANT AUX PRIORITES DU CPF

- Formations diplômantes hors EP
 y compris pour prévenir les inaptitudes
- Préparations concours
- Formation ASG
- Diplômes universitaires
- Socle de connaissances et de compétences

Priorités régionales

- Bas niveaux de qualification
- Agents de catégories C
- Filières techniques, logistiques et administratives





L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET BESOINS EN COMPÉTENCES DANS LES SECTEURS HANDICAP ET ENFANCE

- LES ÉVOLUTIONS TENDANCIELLES DES SECTEURS DU HANDICAP ET DE L'ENFANCE
- LES MÉTIERS IMPACTÉS PAR CES ÉVOLUTIONS SECTORIELLES
- LES NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES ET FORMATIONS





MÉTHODOLOGIE DE L'ETUDE : 20 ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES SEMI-DIRECTIFS d'une durée d'environ 30 minutes réalisés auprès de 4 experts institutionnels, 10 Directeurs d'établissements ou Responsables RH et 6 professionnels socio-éducatifs* : éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs, éducateurs jeunes enfants. Ces entretiens ont été répartis entre le secteur du handicap et de la protection de l'enfance.





DEUX PRINCIPALES ÉVOLUTIONS IDENTIFIÉES SUR DEUX SECTEURS EN PLEINE MUTATION, VOIRE « RÉVOLUTION »



1

VERS UN MOUVEMENT INCLUSIF SUITE À LA NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE

Que ce soit dans le secteur du handicap ou de l'enfance, le principal objectif de la politique inclusive

=

Favoriser l'autonomie des personnes accompagnées afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans la société.

→ Cela amène ou amènera une « révolution » dans la manière d'envisager les secteurs handicap/ enfance et l'accompagnement des personnes.

« On est en train de développer sur ce secteur tout ce qui est accompagnement à l'inclusion, c'est la grande thématique des 8 prochaines années. C'est de se dire qu'aujourd'hui on accompagne les personnes, les adultes en situation de handicap dans des institutions, et que demain progressivement, on va ouvrir les murs et faire les accompagnements en milieu ordinaire, directement en ville » (encadrante, secteur handicap/enfance)

2

L'ÉVOLUTION DES PROFILS ET DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE

Une évolution à la fois liée à la politique inclusive visant des publics complexes (handicaps, problématiques comportementales et/ou sociales), à l'enjeu du multiculturalisme et, spécifiquement pour le secteur du handicap, à un vieillissement graduel des publics



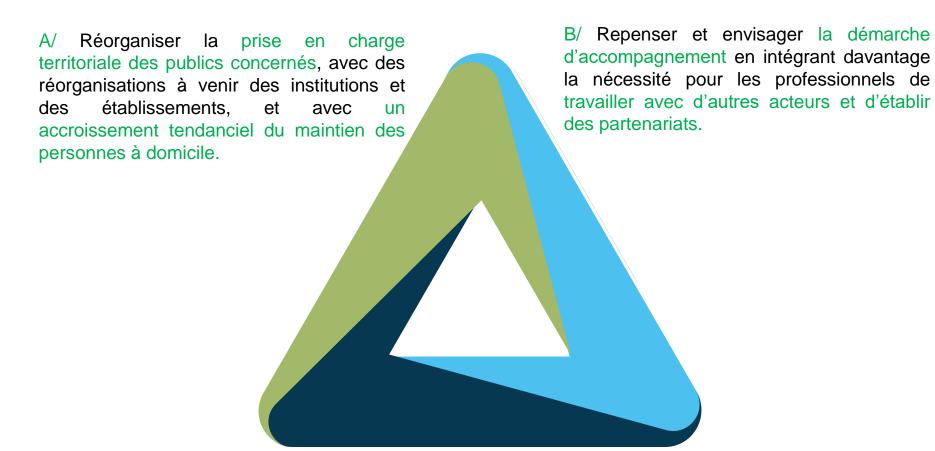
« C'est-à-dire qu'un enfant avec une déficience quelle qu'elle soit intellectuelle, auditive, visuelle, cognitive peu importe, à cela va de plus en plus s'ajouter des difficultés d'ordre social et d'ordre comportemental. » (encadrant, secteur de l'enfance)

→ Ces deux évolutions sont étroitement imbriquées l'une avec l'autre et présentent des effets / incidences interdépendantes.



1/ VERS UNE POLITIQUE D'INCLUSION SUITE À LA NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE : 3 IMPACTS





C/ Impulser un changement de paradigme / mentalités des professionnels qui doivent progressivement passer de la posture de « sachant » à celle d'« accompagnant ».

BVa

A/ RÉORGANISER LA PRISE EN CHARGE TERRITORIALE DES PUBLICS CONCERNÉS





DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

Nécessité de rendre les établissements plus polyvalents ou de diversifier les modes de prises en charge institutionnelle (internat / externat), pour offrir une meilleure couverture de proximité sur l'ensemble du territoire, dans la mesure où les familles ne conçoivent plus de devoir envoyer leurs proches dans un établissement trop éloigné de chez eux.

3 types d'enjeux en découlent :

Des réorganisations progressives de l'offre institutionnelle sur les territoires

Des réorganisations internes aux établissements pour accueillir des publics plus diversifiés

Un développement progressif de l'accompagnement à domicile



« On est aujourd'hui sur le virage angulaire : garder les personnes le plus longtemps possible chez elles. » (experte, secteur du handicap)



« Sur les jeunes, on parle de plus en plus de l'inclusion, avec de moins en moins de séjours longs en habitat spécialisé. » (direction, secteur du handicap)

Cela impactera à la fois l'organisation (par exemple : fusions d'établissements, dans le public comme le privé, mutation de la nature des places dans certaines institutions) et les pratiques des professionnels.





A/ RÉORGANISER LA PRISE EN CHARGE TERRITORIALE DES PUBLICS CONCERNÉS





DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

C'est aussi une révolution dans la façon de penser et concevoir la prise en charge à l'échelon d'un territoire, en partant de l'évaluation individuelle des besoins de la personne, en évoquant son « parcours » d'accompagnement spécifique et non pas en « s'adaptant » simplement au cadre institutionnel proposé par le territoire.



« On est dans l'enjeu de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société ordinaire. Cela implique des transformations dans les établissements mais on est en train de changer de paradigme : on va travailler au niveau du parcours de la personne et non plus du nombre de places. La MDPH donnait une orientation vers des établissements jusqu'à présent mais aujourd'hui, la question est : de quels besoins en prestations cette personne aura besoin, quels services devra-t-on mettre en place ? » (experte, secteur du handicap)



« Tout le champ du handicap est réglementé différemment sur l'accompagnement. Les lois de 2002 ont posé des jalons qui n'ont pas été encore appliqués concrètement. Par exemple, sur les conseils de la vie sociale : on n'est que dans le quantitatif aujourd'hui mais pas le qualitatif. Le projet personnalisé, l'implication de la famille, du jeune, etc. : ce sont des questions éthiques sur une réelle place et pas seulement le discours lénifiant. Or aujourd'hui, on remplit beaucoup d'indicateurs quantitatifs et ça ne mesure pas le qualitatif...» (éducateur spécialisé, secteur du handicap)

Un Agent du secteur du Handicap note cependant un hiatus entre l'esprit des textes et leur déclinaison réelle sur le terrain, pour le moment.





B/ REPENSER ET CONSOLIDER LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Cet enjeu est déjà mis en œuvre sur le terrain pour la plupart.

Pour autant, cela reste relativement récent et implique, pour les professionnels d'intégrer cette nouvelle logique de travail en environnement plus ouvert, aussi bien :

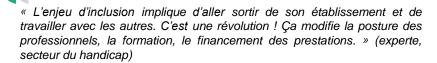
- → Au sein des institutions,
- → Pour la prise en charge à domicile, en collaboration avec d'autres institutions mais aussi avec tout le secteur médical libéral (psychiatres, orthophonistes, psychomotriciens, etc.).



DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

Ces évolutions entrainent :

- Des répercussions sur le financement des prestations, la formation des professionnels...
- Des interrogations sur les process : à date, l'insertion de certains établissements au sein d'un hôpital facilite grandement la mise en place du travail partenarial entre des professionnels et/ou des services différents...
- ...même si, par manque de moyens, certains partenariats et conventionnements peinent finalement à se concrétiser.





DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE

- La mise en pratique sur le terrain semble plus complexe et contrainte par la question du manque de possibilités de partenariat au sein de la sphère publique.
- Les partenariats avec le privé et le libéral étant plus longs et moins évidents à formaliser.
- « Pour le personnel soignant, on fait plus appel à des partenariats extérieurs. » (direction, secteur de l'enfance)
 - « On ne fait pas assez de rencontres avec les référents garants de la situation car ils sont débordés (ils ont 250 situations à gérer) or ça permet d'être en accord et de travailler en réseau, de savoir si ce qu'on fait est bien adapté. On rencontre aussi des assistantes sociales mais elles sont débordées aussi donc on les sollicite moins du coup. » (monitrice-éducatrice, secteur de l'enfance)



B/ REPENSER ET CONSOLIDER LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT





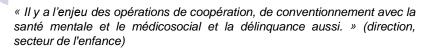


La perméabilité de plus en plus grande entre les secteurs de l'Enfance et du Handicap (voire de la psychiatrie) est mise en avant par certains experts et encadrants de la PE.

→ Par exemple, l'accueil dans les établissements de PE d'enfants atteints de troubles psychologiques, du comportement ou encore ayant des problématiques de dépendance/mises à danger, est complexe à gérer pour le personnel qui n'est pas formé.

Cela induit la nécessité de mettre en place des partenariats et d'avoir une approche ouverte sur l'extérieur.

Certains soulignent aussi à ce titre l'inexistence, problématique à leurs yeux, d'établissements adaptés à la coexistence de ces trois types de besoins.



[«] On a une vraie thématique préadolescence / adolescence autour de la violence de la mise en danger des jeunes, auto agressivité, hétéro agressivité, ça c'est l'un des marqueurs de nos foyers, la complexité » (direction, secteur handicap/enfance)



« On travaille autour de la question de l'accompagnement psychiatrique. On a beaucoup de jeunes qui prennent des traitements neuroleptiques et des accompagnants CMP ou CMPP. Aujourd'hui, je dirais que 50% prennent un traitement neuroleptique assez lourd. » (direction, secteur de l'enfance)





C/ IMPULSER UN CHANGEMENT DE PARADIGME / MENTALITÉS DES PROFESSIONNELS





La façon d'envisager la place de la personne / l'individu impacte par ricochet celle du professionnel.

Cela induit une acculturation progressive à mener auprès des professionnels, qui ne va pas de soi et nécessite justement de la sensibilisation, voire de la formation.

Le professionnel n'est plus le seul « chef d'orchestre ».

- Pour permettre un accompagnement adapté, les professionnels doivent désormais intégrer et composer avec les personnes et leurs familles.
- Cela peut générer des crispations de leur part, notamment le sentiment d'être dépossédés en quelque sorte de leurs missions, de leur rôle.

Trois paramètres seront à prendre en compte :

- Ajuster progressivement leurs pratiques,
- Intégrer l'expression des souhaits/attentes des familles à leur manière d'envisager l'accompagnement,
- Connaitre l'environnement des personnes accompagnées.



- « Il y a un développement de l'autonomie de la personne et d'individualisation de l'accompagnement. L'ancienne culture était de gérer le collectif et la vie quotidienne plutôt que de développer des accompagnements très individualisés avec des structures extérieures. » (experte, secteur du handicap/enfance)
- « Autrefois, on travaillait le handicap dans sa grande forme, mais aujourd'hui, on doit travailler l'individu car chacun a sa déviance et sa difficulté. » (éducatrice technique spécialisée, secteur du handicap)



- « Il faut travailler davantage avec les familles et les aidants : on commence à proposer des formations avec les familles qui vont être de vrais partenaires. Et il y a un changement de regard sur la personne elle-même : on ne peut plus se poser comme sachant. » (experte, secteur du handicap)
- « Avant les personnes étaient placées et point : aujourd'hui, les familles sont plus présentes, curieuses de ce qu'on offre en termes d'accompagnement. » (direction, secteur du handicap)





DES MÉTIERS IMPACTES, À DES DEGRES DIVERS, PAR LES ÉVOLUTIONS SECTORIELLES

Des métiers jugés prioritaires dans leur besoin de formation



Directions et encadrants



Personnel socioéducatif

- Educateurs spécialisés
- Moniteurséducateurs
- Maîtresses de maison
- Surveillants de nuit



Personnel soignant

- AS
- AMP
- AES

D'autres métiers dont le besoin de formation est moins important

- Les agents de grade ASH
- Les psychologues et métiers de la rééducation
- Les métiers des SI et agents administratifs
- Les agents de bionettoyage



DES GLISSEMENTS DE MISSIONS CENTRÉS SUR L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

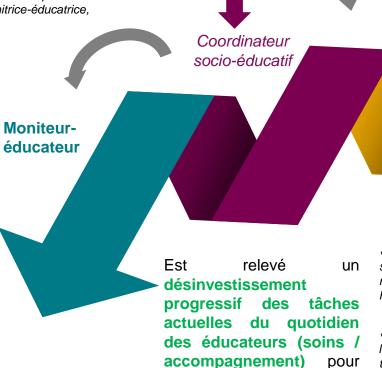
Des évolutions de missions sont relevées à la fois par les éducateurs interrogés, les experts et Directions.

Educateur

spécialisé

« Il y a un glissement des missions : mon boulot est plus d'éducateur spécialisé que de moniteur éducateur et les éducateurs spécialisés prennent plus le rôle des cadres. » (monitrice-éducatrice, secteur du handicap)

Par effet de ricochet, les moniteurséducateurs se voient attribuer des tâches d'éducateurs spécialisés, malgré des activités de base différentes.



des tâches plus orientées

sur les spécificités de la

coordination.

« Il va y avoir une baisse des éducateurs spécialisés qui vont être plus tournés vers les métiers de coordination. » (experte, secteur du handicap/enfance)

Cadre socio-

éducatif

« Ce qui change sur nos métiers, c'est la place de l'éducateur spécialisé. Il y a des glissements de tâches de l'encadrement sur l'éducateur spécialisé où on le met en coordinateur ou référent projet. » (éducatrice spécialisée, secteur de l'enfance)





UN ENJEU MAJEUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA POSTURE, DES PRATIQUES ET DES COMPÉTENCES DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ...

Face à ces évolutions, l'éducateur spécialisé doit activer de nouvelles pratiques et de nouvelles compétences

- Pour l'éducateur spécialisé, dans une optique de faire évoluer la personne et de favoriser son accès à l'autonomie en la sortant des murs de l'établissement, des outils/grilles permettant d'évaluer l'évolution de l'autonomie pourrait être un moyen de concrétiser cet enjeu.
- La nécessité pour eux de travailler en réseau, à l'extérieur et donc d'identifier selon les contextes/situations avec quel(s) professionnel(s) travailler et bien le connaître pour pouvoir travailler efficacement avec lui.

Le coordinateur socio-éducatif/ de parcours

Son rôle : le management, la conduite de projet, la recherche de partenariats, la coordination des acteurs, la co animation, la mutualisation, mais intégrant aussi la démarche qualité ou des enjeux de mutualisation des moyens ou de RSE par exemple, ce qui induit un cadrage précis des missions pour ne pas « glisser » vers les métiers d'encadrement purs.

Ce métier émergent pourra être occupé par d'anciens éducateurs spécialisés, formés à ces nouvelles missions.



« En fait, on ne travaille pas assez sur le potentiel d'évolution de l'autonomie et sur comment on fait évoluer les choses. donc avec de l'outil, de la grille, avec de la technique d'accompagnement à l'autonomie, sachant que ce sont des adultes, et pas des enfants, donc c'est aussi en tenant compte de leurs souhaits » (direction, secteur du handicap/enfance)

« C'est une vraie difficulté pour nos éducs parce qu'ils travaillent en interne, dans les murs d'un foyer mais on leur demande de projeter le jeune à l'extérieur progressivement, et en retour en famille, progressivement, en maintenant le lien avec les parents. Et ça pour nos équipes éducatives, ce n'est pas facile, souvent il y a un cloisonnement interne externe. Et intégrer les parents dans le quotidien d'un jeune placé en foyer parce qu'il était en danger au sein de sa famille, c'est un équilibre qui est parfois difficile à trouver » (direction, secteur du handicap/enfance)

« Forcément il y aura les coordonnateurs de parcours, est ce que ça sera un nouveau métier, est ce que ça sera des éducateurs spécialisés « reconvertis » ? c'est sûr que ça sera une autre forme d'accompagnement et de PEC, je pense que ça sera sans doute un nouveau métier. » (direction, secteur du handicap)





...QUI IMPACTE LE PÉRIMÈTRE DES MISSIONS DU MONITEUR-ÉDUCATEUR

Le moniteur-éducateur va devoir également évoluer dans les modalités de prise en charge

- Un mode de prise en charge et un contexte d'intervention « horsles-murs » qui vont évoluer avec l'inclusion et face auxquels les moniteurs-éducateurs devront être accompagnés.
- Malgré une différence de formation initiale, les moniteurséducateurs estiment devoir être polyvalents avec des tâches supplémentaires initialement dédiées aux éducateurs spécialisés notamment le soin, l'observation, l'orientation de la personne...



« On a une commande du Département au niveau du centre parental. On fait de l'observation du lien mère / enfant, de l'orientation, de la vie quotidienne. Il y a la réalisation du projet et son réajustement, avec de l'écoute, de la bienveillance et de la bientraitance. » (monitrice-éducatrice, secteur de l'enfance)

« On a une polyvalence, on jongle sur tous les fronts : l'accompagnement, les soins de nursing, la coordination des projets des résidents et de l'organisationnel avec l'extérieur dans les projets, la création de projets en partenariat avec l'extérieur, la gestion du budget, la participation au projet de la personne, l'accompagnement au niveau toilette, faire le ménage, etc. Les autres métiers sont plus cadrés mais nous, on peut même remplacer les animateurs d'atelier car on est en binômes éducateurs / moniteurs. » (monitrice-éducatrice, secteur du handicap)

« On remplace de plus en plus de postes d'éducateurs spécialisés par des AMP ou des moniteurs éducateurs mais ça mérite des formations car leur formation est plus légère. » (experte, secteur du handicap/enfance)





DANS LE SECTEUR DU HANDICAP, DES IMPACTS ENCORE PEU VISIBLES SUR LES ÉDUCATEURS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS



Les éducateurs techniques spécialisés, un métier qui nécessite des compétences à la fois techniques et d'accompagnement

- L'éducateur technique spécialisé intervient sur du préapprentissage : formation pratique d'une ou plusieurs disciplines : cuisine, ...) auprès de personnes en situation de handicap.
- Il a une posture particulière puisqu'il doit posséder à la fois des compétences relationnelles et éducatives mais également des compétences techniques pour pouvoir accompagner les personnes accueillies de manière efficace afin de les aider à accéder à l'autonomie.
- Le métier d'éducateur technique spécialisé semble à ce jour moins impactés par les évolutions sectorielles citées. En revanche, spécifiquement pour les ESAT, l'enjeu de productivité semble important.



« Aujourd'hui quand vous recrutez un moniteur vous l'attendez à la fois sur des compétences médico-sociales donc un bon relationnel, un savoir-faire, un savoir-être, être bien traitant, savoir diriger des projets personnalisés, etc. et en même temps vous l'attendez sur des compétences techniques. C'est-à-dire qu'il doit savoir comment on taille une haie, comment on met en route une tondeuse, ... C'est très particulier comme démarche puisque non seulement il faut savoir faire sur le plan de l'accompagnement mais aussi savoir-faire sur le plan technique et c'est ça à terme la clé de la réussite. Si vous avez l'une ou l'autre ça ne fonctionne pas » (direction, secteur du handicap)



« C'est qu'il y a technique, l'éducateur technique spécialisé souvent travaille auprès des adultes ou en préapprentissage pour les jeunes, c'est quand il y a la notion de métier. Par exemple on a des jeunes à l'IME, il y a une préformation cuisine, ou horticulture, donc l'ET les accompagne dans cette formation, alors que l'ES ne va pas aller sur les métiers ou la technicité, ça va être le volet social. » (direction, secteur du handicap)

« Notre premier rôle, c'est de rassurer, maintenir et redonner du sens et de l'envie. Le travail vient en second plan finalement car si la personne n'est pas bien, ça ne marchera pas... Je suis dans de l'accompagnement social au travail et sur de l'étayage. Mes missions : une mission d'accompagnement d'un public en situation de handicap ; de travail sur le réseau et les partenariats pour maintenir l'équilibre entre les entrants et les sortants : c'est un peu la partie commerciale du poste, c'est du recrutement ; l'évaluation technique des nouveaux entrants : je les suis pendant 6 mois après leur accueil, j'établis leur potentiel d'apprentissage pour définir avec eux l'endroit où ils seront le mieux ; je participe au projet de structure ; je garde la partie ETS avec quelques formations internes ; et aussi toute la participation à la rédaction des bilans. » (éducatrice technique spécialisée, secteur du handicap)



LES MAITRESSES DE MAISON ET SURVEILLANTS DE NUIT, DEUX MÉTIERS QUI NÉCESSITERAIENT D'ÊTRE DAVANTAGE FORMÉS ET INTÉGRÉS À L'ÉQUIPE SOIGNANTE ET ÉDUCATIVE

Les maîtresses de maison

Elles constituent un fil rouge dans le quotidien des enfants ou des personnes accueillies en assurant un accompagnement au quotidien des personnes : aide au repas, aide pour les questions vestimentaires, entretien du linge, coordonner le ménage... Elles deviennent progressivement des personnes de référence en assurant une présence quotidienne.

Les surveillants de nuit

Ils représentent également un point d'ancrage pour le public accueilli dans le contexte particulier de la nuit et sont à même de produire des observations utiles pour l'équipe soignante/éducative.

Néanmoins, elles sont confrontées à des situations pour lesquelles elles ne sont pas toujours formées :

- Des difficultés liées à des contextes d'agressivité/de violence ou de confidence (ne savent pas comment réagir),
- Des difficultés à appréhender les fragilités des personnes accueillies et donc agir efficacement selon les situations.
- De plus, elles ne sont pas reconnues à leur juste valeur en tant que membre de l'équipe soignante/éducative. Par exemple, manque de légitimité à intervenir notamment dans les réunions d'équipe, absence d'exploitation des cahiers de liaison remplis par les surveillants de nuit...

Pour ces deux métiers, une **formation diplômante** de façon à être reconnus et placés sur un pied d'égalité avec les autres professionnels et un accompagnement pour les aider à s'imposer comme membre à part entière de l'équipe serait à envisager, au risque de les voir disparaître.





UNE APPROCHE DE L'ENJEU DE FORMATION DIFFÉRENTE ENTRE LES EXPERTS, LES ENCADRANTS ET LES AGENTS



Pour les experts et encadrants

Un enjeu de formation qui relève plus d'une adaptation et donc d'un accompagnement des professionnels au nouveau contexte (répercussions des politiques sociales sur les financements, l'organisation, l'approche du patient et de sa famille) plutôt que de compétences ou connaissances « classiques ».



« Les professionnels savent faire leur métier mais l'enjeu, c'est plus savoir le faire différemment. » (direction, secteur du handicap) « Je ne sais pas si les changements vont se traduire en termes de métiers : il s'agira plus de travailler sur une nouvelle organisation et des besoins d'analyse de la pratique. » (experte, secteur du handicap/ enfance)

« On est contraint en termes de finances aujourd'hui. On vous demande de faire plus avec moins. Il y a une usure des professionnels par rapport aux contraintes de moyens car les profils qu'on accueille sont complexes. » (direction, secteur de l'enfance)



Pour les agents

Leur discours va en partie dans le même sens sur la nécessaire adaptation au contexte, mais il exprime aussi la variété de mission selon la structure et son fonctionnement.

En revanche, selon eux, toutes les lacunes ne découlent pas d'un impact des évolutions des secteurs, organisations et approches. Leurs besoins de formation au long cours sont explicites, souvent liés à un déficit au cours de la formation initiale qui doit impérativement être complétée et nourrie ensuite par la formation continue.



« C'est compliqué parce que pour se former, quels sont les moyens qu'on nous donne, est ce qu'on peut être remplacé pendant les formations ? on ne le fait jamais donc ça fait un poids supplémentaire aux collègues, presque on culpabilise à partir en formation parce qu'au niveau du planning ça ne tourne pas. » (éducatrice jeunes enfants, secteur de l'enfance)

« Chaque structure a son fonctionnement et son protocole et il ne faut pas s'attendre à ne faire que ce pour quoi on a été initialement formé! » (monitrice-éducatrice, secteur du handicap)

« Je pense que déjà la formation de base, le référentiel métier est certainement à revoir déjà. » (direction, secteur du handicap)



DES AVIS PARTAGÉS SUR LES MODALITÉS DE LA FORMATION CONTINUE

2/ Formation inter-établissements





Permet de « libérer la parole », d'enrichir sa pratique.



Nécessité de programmer des formations au plus près des situations réelles, de ne pas mélanger des personnels ayant des publics à prendre en charge trop différents au risque d'être dans des constats trop généralistes.

« Quand on en fait une au sein du foyer en mélangeant les personnes, c'est mieux, la parole se libère plus que quand la formation est interne, où les gens sont alors plus dans la retenue. C'est plus intéressant de rencontrer des gens qui viennent d'ailleurs car on se rend compte qu'on fait tous le même métier même si c'est différemment. » (monitriceéducatrice, secteur de l'enfance)

1/ Formation intraétablissement

Permettre des formations au plus près des besoins de la structure



3/ Auto-formation

Selon certains, une pratique inhérente aux métiers du médico-social mais c'est un réflexe qui se perd chez les jeunes recrues, souvent d'ailleurs faute de temps à y consacrer.

L'accompagnement professionnel des pratiques est un autre moyen de s'autoformer : c'est en tout cas un élément essentiel pour nourrir la pratique des professionnels et le travail en équipe.

- Aborder des cas concrets au sein d'une même équipe avec des intervenants de métiers différents au sein de la même structure.
- Renforcer le travail d'équipe, en aval de la formation.
- Créer une forme d'émulation interne et de curiosité des professionnels sur certains sujets, les incitant à s'inscrire à des formations dont ils n'auraient peut-être pas vu la pertinence autrement.



« Je suis très pour des formations in situ : faire venir un intervenant extérieur pour faire une formation profitant au maximum de professionnels. Par exemple sur : les problèmes de déglutition, la violence, les passages à l'acte, leur décodage, le vieillissement, la fin de vie, le respect de la dignité de la personne. » (direction, secteur du handicap)



« Sur le terrain, c'est de l'autoformation ou apprendre par les infos des collègues. » (éducateur spécialisé, secteur du handicap)



DES BESOINS EN FORMATION SUR PLUSIEURS THEMATIQUES





Plusieurs thématiques ressortent, concernant en particulier les professionnels socioéducatifs mais aussi d'autres publics cités précédemment :

- ❖ La nécessité d'être formé aux évolutions législatives et réglementaires
- Une nouvelle posture d'ouverture vers l'extérieur / de travail partenarial, en réseau
- Le développement de l'approche systémique visant à mieux prendre en compte l'environnement de la personne accueillie dans l'évaluation et l'accompagnement
- Un changement de posture : de « sachant » à « accompagnateur »
- ❖ Des formations aux nouveaux profils des populations accueillies et à l'adaptation de la prise en charge à ces publics
 - Spécifiquement au secteur du handicap, la formation à la prise en charge des personnes âgées
- Une culture de l'écrit à implanter, des formations à la prise de parole en public...



EN SAVOIR PLUS SUR L'OFFRE DE FINANCEMENT ET DE FORMATION ANFH





Offre de financements Anfhauteille Anfhautei

Modalités de communication

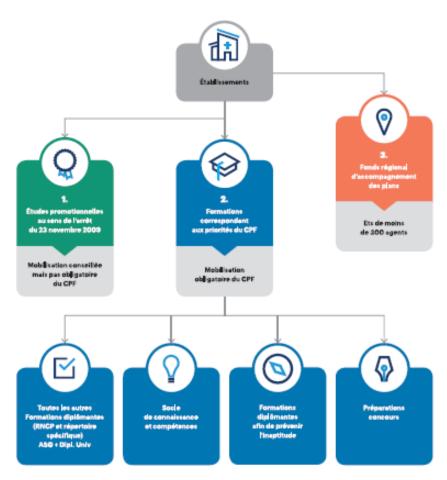
- Via la brochure du PAR 2021
- Via les site internet territoriaux
- Via les newsletters territoriales

Modalités d'inscription Guichets vert et bleu

- Auprès de vos territoires respectifs
- Dans le cadre de deux appels à dossiers par an : mai et octobre

Modalités de financement

 Cf. détail en page 23 de la brochure PAR 2021





Offre de formation

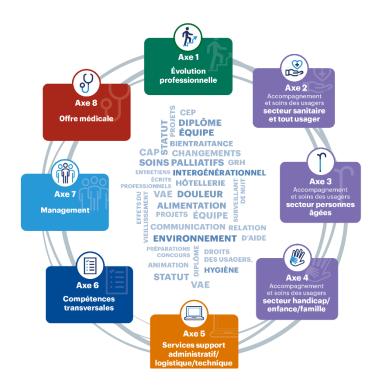


Modalités de communication

- Via la brochure du PAR 2021
- Via les site internet territoriaux
- Via les newsletters territoriales

Modalités d'inscription

- Auprès de vos territoires respectifs
- Via les bulletins d'inscription mis à votre disposition



Modalités de financement

	Frais	Frais de déplacement	Frais
	pédagogiques	et d'hébergement	de traitement
Actions régionales	Crédits régionaux	Crédits régionaux	Plan
et nationales	ou nationaux	mutualisés	établissement
Actions	Plan	Crédits régionaux	Plan
coordonnées	établissement	mutualisés	établissement



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Retrouvez toute l'offre de service de l'ANFH Nouvelle Aquitaine sur vos sites territoriaux :

Aquitaine: https://www.anfh.fr/aquitaine Limousin: https://www.anfh.fr/limousin

Poitou-Charentes: https://www.anfh.fr/poitou-charentes



Pour toute question concernant la cartographie, la GPMC, l'offre de formation, restez en contact avec vos conseillères formation sur chacun des territoires!

AQUITAINE	LIMOUSIN	POITOU-CHARENTES
Nelly GRILLON n.grillon@anfh.fr Sylvie GRACIA s.gracia@anfh.fr	Myriam MOUNEIX limousin.formation@anfh.fr	Catherine RUIZ Christine JORANDON par.poitou@anfh.fr